

## CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale de Voisins Accueil le

**VENDREDI 08 NOVEMBRE 2024 à 13H30**

**Maison des Associations**  
37 avenue du Plan de l'Église  
78960 Voisins-le- Bretonneux

### **ORDRE DU JOUR**

- 1 - Rapport moral et financier 2023/2024  
Quitus de gestion aux administrateurs pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024
- 2 - Approbation des Comptes de l'exercice 1er juillet 2023/30 juin 2024  
Présentation des Comptes et vote.
- 3 - Présentation des objectifs pour l'exercice 2024/2025
- 4 - Informations concernant le Compte -Titres
- 5 - Budget prévisionnel pour l'exercice 1er juillet 2024 /30 juin 2025  
Vote.
- 6 - Cotisations pour l'adhésion à Voisins Accueil à compter de l'exercice 2025/2026 : Vote
- 7 - Présentation du nouveau site Internet de Voisins Accueil
- 8 - Organisation : Précision des missions
- 9 - Validation des candidatures au Comité de Voisins Accueil :vote
- 10 - Questions diverses

Pour le Conseil d'Administration  
La Présidente

Christine LESCAIL

**Rappel : sont électeurs et éligibles tous les membres de l'Association à jour de leur cotisation.**

***L'Assemblée Générale sera suivie d'un Conseil d'Administration***



## POUVOIR

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter au moyen du POUVOIR ci-après dûment complété. Vous pouvez :

- soit le déposer à la permanence le jeudi 7 novembre 2024
- soit l'envoyer par mail : à [voisins.accueil@gmail.com](mailto:voisins.accueil@gmail.com)
- ou par courrier : VOISINS ACCUEIL

Site de la Gravière – 24 Av. du lycée  
78960 –Voisins-le-Bretonneux

Les couples disposant de deux cartes d'adhérents bénéficient de deux pouvoirs.

.....

Je, soussigné(e) **NOM et PRENOM** .....  
demeurant à ..... donne  
pouvoir à ..... aux fins de me  
représenter et de voter en mon nom à l'Assemblée Générale de VOISINS ACCUEIL du  
**Vendredi 8 novembre 2024, Maison des Associations - 37 avenue du Plan de l'Église  
78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX**, et prendre part à tous les votes, délibérations et  
élections.

Fait à ..... Le..... \*

Faire précéder la signature de la mention" Bon pour pouvoir"

\* Signature

Le vote par procuration est admis (3 pouvoirs maximum par personne). A remettre par le mandaté, au plus tard, le jour de l'Assemblée Générale.